

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 septembre 2014

n° 21

page 1/3

RAPPORTEUR : Monsieur Bruno SULLI

OBJET : Travaux d'aménagement d'un nouveau dépôt pour les Transports de l'Agglomération Châtelleraudaise – Avenants n°1, n°2 et n°3

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a fait l'acquisition du site de l'ancien abattoir situé zone du Sanital, afin d'y implanter un nouveau dépôt pour les Transports de l'Agglomération Châtelleraudaise (TAC).

Afin de réaliser les travaux, la collectivité a lancé une procédure adaptée et par délibération n°13 en date du 14 octobre 2013, le Bureau Communautaire a autorisé le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

Des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires pour un certain nombre de lots :

Objet de l'avenant n°3 au lot 1 : Plus-value pour la réalisation d'enduits intérieurs de l'atelier et pour la fourniture et pose d'une isolation complémentaire extérieure en soubassement du bâtiment atelier.

- *Lot 1 : Gros œuvre – Entreprise Robin Barbotin.*
 - *Montant TTC initial : 391 011,36€*
 - *Avenant 1 : 12 578, 21€*
 - *Avenant 2 : 44 833,97€*
 - *Proposition avenant 3 : 1235, 00€*
 - *Nouveau montant TTC : 449 658,54€*

Soit une augmentation de 14,99%.

Objet de l'avenant n°1 au lot 3 : Plus-value pour la fourniture de panneaux rigides TRESPA en remplacement de l'isolation thermique extérieure non conforme pour le bâtiment de l'atelier.

- *Lot 3 : Bardage métallique – Entreprise Sopréma.*
 - *Montant TTC initial : 213 455,45€*
 - *Proposition avenant 1 : 7 055,76€*
 - *Nouveau montant TTC : 220 511,21 €*

Soit une augmentation de 3,31%.

Objet de l'avenant n°1 au lot 5 : Plus-value pour la modification de l'escalier métallique.

- *Lot 5 : Menuiserie alu - Serrurerie – Vias sas.*
 - *Montant TTC initial : 62 400,00€*
 - *Proposition avenant 1 : 312,48€*
 - *Nouveau montant TTC : 62 712,48€*

Soit une augmentation de 0,50%.

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 septembre 2014

n° 21

page 2/3

Objet de l'avenant n°1 au lot 6 : Plus-value pour la fourniture et pose de ferme-portes à coulisses supplémentaires.

- Lot 6 : Menuiserie bois intérieure – Entreprise Ridoret.
 - Montant TTC initial : 24 653,14 €
 - Proposition avenant 1 : 367,20 €
 - Nouveau montant TTC : 25 020,34 €Soit une augmentation de 1,49%.

Objet de l'avenant n°1 au lot 7 : Plus-value pour la fourniture et pose d'isolant thermique au sol supplémentaire.

- Lot 7 : Sols souples - carrelage – Entreprise Batisol +.
 - Montant TTC initial : 49 200,00 €
 - Proposition avenant 1 : 2 257,61 €
 - Nouveau montant TTC : 51 457,61 €Soit une augmentation de 4,59%.

Objet de l'avenant n°1 au lot 11 : Plus-value pour la fourniture et pose de prises et de câbles informatiques supplémentaires.

- Lot 11 : Electricité courants forts et faibles - ventilation – Entreprise Saint Eloi Fougère.
 - Montant TTC initial : 76 513,34 €
 - Proposition avenant 1 : 3 915,46 €
 - Nouveau montant TTC : 80 428,80 €Soit une augmentation de 5,12%.

Objet de l'avenant n°1 au lot 12 : Plus-value pour la fourniture et pose d'un receveur de douche.

- Lot 12 : Plomberie - Chauffage – Entreprise Desplebains Gault.
 - Montant TTC initial : 63 351,17 €
 - Proposition avenant 1 : 229,56 €
 - Nouveau montant TTC : 63 580,73 €Soit une augmentation de 0,36%.

Objet de l'avenant n°1 au lot 15 : Plus-value pour la réhausse du mur de clôture existant et pour la fourniture et pose de digicodes mécaniques

- Lot 15 : Espaces verts - Clôtures – Entreprise SVJ paysage.
 - Montant TTC initial : 110 913,00 €
 - Proposition avenant 1 : 3 341,28 €
 - Nouveau montant TTC : 114 254,28 €Soit une augmentation de 3,01%.

Objet de l'avenant n°1 au lot 17 : Moins-value pour la repose de la borne de gestion existante

- Lot 17 : Station service – Entreprise S2D
 - Montant TTC initial : 49 800,00 €
 - Proposition avenant 1 : - 754,80 €
 - Nouveau montant TTC : 49 045,20 €Soit une diminution de 1,52%.

* * * * *

VU l'article 20 du code des marchés publics, relatif aux avenants,

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 septembre 2014

n° 21

page 3/3

VU l'article 3 alinéa 1.2-3 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, relatif à la compétence organisation des transports urbains,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°13 du bureau en date du 14 octobre 2013 autorisant le Président à signer le marché de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée,

VU la délibération n°3 du bureau du 10 mars 2014 autorisant la signature de l'avenant n°1 au lot 1,

VU la délibération n°8 du bureau 30 juin 2014 relative aux travaux d'aménagement du nouveau dépôt pour les Transports de l'Agglomération Châtelleraudaise, à l'avenant n°2 du lot 1 et à l'avenant n°2 des lots 2, 13 et 16 ,

CONSIDERANT la proposition des entreprises concernées entraînant des variations dans les montants des marchés de travaux,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants aux marchés pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

Les dépenses, prévues au budget 2014, seront imputées sur la ligne budgétaire 2313/2130 du budget annexe des transports.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 17/09/14 n° 7648
Publié au siège de la CAPC, le 17/09/14

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER